

RENCONTRE DE COMITÉ PARITAIRE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

ET

SYNDICAT DES AGENTS DE PROTECTION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 5 DÉCEMBRE 2023

Lieu : 675, boulevard René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, salle 3A

Président : Monsieur Pier-Luc Bilodeau

Pour la partie patronale :

Pour la partie syndicale :

Étaient présent(e)s :

Étaient présents :

Madame Marie-Pierre Lapointe

Messieurs Martin Perreault

Messieurs Benoit Gauthier
Christian Labbé

Steve Cléroux
Mike Laforge
Étienne Gaudreau
Stéphane Collin

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté par tous et s'inscrit comme suit :

Mot de bienvenue

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Suivis (incluant fiche S-52) et adoption de comptes-rendus
- 3- Situation au Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ) et intervention des autorités (fiche S-50)
- 4- Rôle des sous-comités de travail en période de négociation (fiche P-1)
- 5- Relance des Comités de relations professionnelles (fiche P-2)
- 6- Début de quart de travail et utilisation des véhicules personnels (fiche S-51)
- 7- Médaille de service distingué, et remise des insignes et des cadres de retraités (fiche S-53)
- 8- Diffusion des spécialités dans les sorties médias (fiche S-54)

9- Prochaine(s) rencontre(s)

10-Divers

2. Suivis (incluant fiche S-52) et adoption de comptes-rendus

M. Bilodeau va prendre connaissance des commentaires de la partie syndicale concernant les comptes-rendus des deux dernières rencontres du comité paritaire et l'adoption des comptes-rendus sera effectuée à distance par les parties. Les agents de la protection de la faune n'ont pas accès aux différents comptes-rendus depuis le transfert ministériel. Les parties conviennent de déposer ceux-ci sur un espace partagé afin que les gestionnaires et les agents de protection de la faune puissent avoir accès aux comptes-rendus signés des différents comités paritaires. Le délai fixé est le 31 décembre 2023.

Également, l'objectif est de signer les derniers comptes-rendus d'ici les fêtes.

La partie syndicale mentionne attendre différents suivis concernant des discussions passées lors de comités paritaires. La partie syndicale considère l'absence de suivi comme de la mauvaise foi de la part de la partie patronale. La partie syndicale amène l'exemple du document qui avait été produit concernant les femmes enceintes dont elle n'a jamais eu de retour depuis les quatre dernières années.

La partie patronale fait mention qu'il y a un travail à réaliser afin d'avoir une liste de suivis à effectuer. Les parties conviennent de discuter des suivis à effectuer lors de la prochaine rencontre et qu'ils seront intégrés dans les points de discussion à l'ordre du jour.

Un retour est effectué en lien avec l'application de la directive concernant les frais remboursables. La partie patronale mentionne l'importance du respect de l'application de la directive et de l'importance de convenir de modalités concernant un déplacement à l'avance. Le gestionnaire a une responsabilité en termes de gestion des finances et c'est à lui de convenir des conditions de déplacement. Également, la partie patronale recommande que le gestionnaire contacte son conseiller en relations de travail afin que ce dernier le conseille en lien avec l'application de cette directive. La partie patronale mentionne qu'une sensibilisation va être effectuée auprès des gestionnaires.

La partie syndicale mentionne attendre différents suivis de la partie patronale et fait mention qu'il doit y avoir un suivi effectué autant auprès des agents que des gestionnaires afin d'appliquer l'uniformité des pratiques.

3. Situation du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ) et intervention des autorités (fiche S-50)

La partie syndicale mentionne avoir été contacté par des groupes d'agents de la paix afin de lui mentionner que certains accès supplémentaires sont en discussions au niveau du MSP, mais qu'on doit « lever la main » pour y être inclut. Elle mentionne qu'il faudrait qu'une personne assure un suivi en ce sens. Également, il y a des vérifications

effectuées auprès de la SQ et des discussions ont eu lieu à la SAAQ. Elle précise qu'une intervention est requise de la part de la PFQ.

La partie syndicale questionne la partie patronale afin de savoir si elle considère qu'il y a des enjeux et que la sécurité doit être priorisée. Actuellement, la partie syndicale considère que les agents se mettent à risque de poursuite à la déontologie, de poursuite au civil et même au criminel.

La partie patronale mentionne que M. Carle, directeur général à la Direction générale de la Protection de la faune du Québec, a une rencontre prévue à la fin janvier 2024 avec des représentants de la Sûreté du Québec en lien avec la situation du CRPQ et qu'il y aura un suivi effectué.

Les parties conviennent qu'un retour de la partie syndicale est attendu afin de fournir des exemples concrets de situations vécues pour l'intervention de M. Carle, directeur général à la Direction générale de la Protection de la faune du Québec. L'offre de partage d'informations est appréciée par la partie patronale.

4. Rôle des sous-comités de travail en période de négociation (fiche P-1)

La partie patronale mentionne que le rôle du comité attraction et rétention va permettre de se donner des balises claires pour la suite. Une équipe dédiée au sein de la Direction générale des ressources humaines travaille en continu en matière d'attraction et de rétention pour l'ensemble des employés du Ministère.

La partie syndicale mentionne que les travaux de ce sous-comité peuvent très bien être faits en marge de la négociation à venir.

Les parties sont en accord pour entreprendre des discussions concernant ces sous-comités avant et pendant les négociations de la convention collective.

5. Relance des comités de relations professionnelles (fiche P-2)

Lors de la rencontre du 26 juillet 2023, la partie patronale a annoncé une relance des Comités de relations professionnelles (CRP) à l'automne et se questionne concernant le refus de la partie syndicale de ne pas accepter les invitations.

La partie syndicale mentionne comme prévu, lors de la rencontre de juillet 2023, elle attendait un retour de la partie patronale concernant les modalités de fonctionnement qui avaient été approuvées par la partie patronale en 2021. Un enjeu de communication a été présent concernant cette relance, mais les parties ont la volonté d'effectuer une relance des CRP. La partie patronale a la volonté d'une relance par district.

La partie syndicale mentionne que les rencontres doivent être possibles sur une base régionale ou par district étant donné la nature des enjeux et des problématiques qui peuvent être différents en fonction du territoire. Conséquemment, elle mentionne l'importance de tenir ces rencontres en personnes et de convenir de modalités de fonctionnement en amont. Également, lors de cette relance, la partie syndicale mentionne que certaines personnes, ne faisant pas partie des exécutifs régionaux, ont

été convoquées. Elle mentionne que la liste des noms et membres des exécutifs régionaux, que la partie patronale possède, n'est sûrement pas à jour. Elle considère que c'est un conflit qui n'aurait pas dû avoir lieu, car il aurait dû avoir une discussion avant la relance, comme prévu lors de la rencontre du comité paritaire de juillet 2023. La partie syndicale considère que les CRP sont présents pour régler les conflits de travail et les irritants, et qu'il est primordial de les remettre en branle. La relance des CRP se doit d'être effectuée dans l'intérêt des deux parties.

6. Début de quart de travail et utilisation des véhicules personnels (fiche S-51)

En lien avec l'opération Panache, des questions ont été adressées par la partie syndicale afin de savoir si le temps effectué avec le port de l'uniforme est considéré du temps travaillé et ce, que l'employé soit avec son véhicule personnel ou de fonction. Les parties conviennent que lorsqu'un agent part le matin avec son uniforme de travail, armé, il est réputé être au travail.

La partie syndicale mentionne constater différents enjeux en lien avec l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre des fonctions d'agents de protection de la faune. La partie syndicale mentionne attendre un retour de la partie patronale afin d'avoir un positionnement clair concernant cette orientation.

La partie patronale mentionne l'importance du respect de l'aspect sécurité. Elle mentionne attendre différentes réponses qui ne dépendent pas seulement d'eux, mais qu'elle va faire un suivi rapidement et si nécessaire, va en faire un suivi lors de la prochaine rencontre du comité paritaire.

7. Médaille de service distingué, et remise des insignes et des cadres de retraités (fiche S-53)

La partie syndicale questionne la partie patronale afin de connaître les différentes actions prises en lien avec ce dossier.

La partie patronale mentionne que des actions sont actuellement prises afin d'être à jour dans ce dossier et de revoir la liste des employés pour s'assurer que chaque employé concerné puisse recevoir une marque de reconnaissance, le cas échéant. Le suivi concernant les départs à la retraite doit être effectué par le gestionnaire. En lien avec la reconnaissance de la médaille pour service distingué, c'est l'organisation qui doit effectuer les actions requises.

Les parties conviennent que c'est une belle marque de reconnaissance pour les employés et que les actions requises doivent être faites rapidement.

8. Diffusion des spécialités dans les sorties médias (fiche S-54)

La partie syndicale mentionne certaines réserves en lien avec la diffusion de certaines techniques de travail et outils au public. Aussi, elle mentionne l'importance accordée au volet sécurité des employés et indique éprouver un certain malaise à ce que les techniques et outils d'enquête soient diffusés à tous. Elle souhaite qu'il y ait certaines réserves quant à la publication de ses informations et que l'effet de surprise doit

demeurer. Les maîtres-chiens et les pilotes de drone ont mentionné ne pas être à l'aise avec la diffusion d'information à l'externe.

La partie patronale mentionne que l'organisation veut mettre de l'avant le volet éducatif et préventif ce qui n'a pas été effectué au courant des dernières années. La partie patronale mentionne que c'est un changement en lien avec les habitudes et façons de faire passer. La partie patronale comprend les commentaires et préoccupations de la partie syndicale et fait mention que de plus en plus d'informations vont être diffusées en lien avec l'organisation du travail dans une optique d'éducation. Aussi, la partie patronale mentionne qu'un retour sera effectué avec l'équipe des communications du ministère afin de les sensibiliser à cet effet.

9. Prochaine(s) rencontre(s)

Un sondage via doodle sera effectué par la partie syndicale afin de déterminer une date pour la prochaine rencontre.

10. Divers

Fin de la rencontre : 14 h 30.

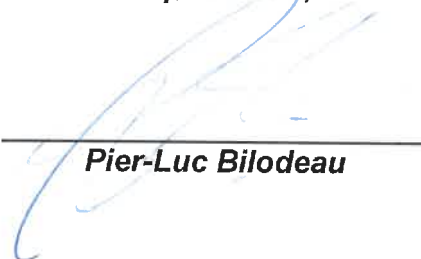
Pour la partie PATRONALE,


Marie-Pierre Lapointe

Pour la partie SYNDICALE,


Martin Perreault

Le président,


Pier-Luc Bilodeau

